

SEANCE du 20 mai 2026

N° 2026_05_02

Objet : Adoption du règlement du conseil d'administration du CCAS

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 et L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29 ;

VU l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29 ;

**Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Pontault-Combault tel que présenté en annexe.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 21 mai 2026

Et publication ou notification

Du : 21 mai 2026

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Pontault-Combault, 21 mai 2026**



Le Maire, Président du CCAS



Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS de Pontault-Combault

Séance du 20 mai 2026

Arrondissement de Torcy

**Canton de Pontault-
Combault**

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés : 3

Non excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Pontault-Combault, dûment convoqué le sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la direction des solidarités, sis 79 avenue de la République, sous la présidence monsieur Gilles Bord, Président du CCAS.

PRÉSENTS :

M. Bord, Mme Piot, Mme Venturini, Mme La Spina, Mme Belhouz et Mme Fillon - membres élus

Mme Laroui, M. Rodigues, M. Veyre et M. Roussel - membres nommés

EXCUSE(S) :

M. Ambrosini, Mme David et Mme Pattier

**ABSENT(S) NON
EXCUSE(S) :**

PROCURATIONS :

M. Ambrosini

A Mme Piot

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE :**

M. Nicolas Loquet en collaboration de Mme Ageorges Christelle